

PORTAIL FAMILLE

RESERVATION ETE 2019 ET ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS ET RESERVER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE, LE PERISCOLAIRE, LES MERCREDIS, LES VACANCES ?

Chaque année, vous devez effectuer l'inscription et la réservation de vos enfants aux diverses activités.

En fonction de votre situation, veuillez suivre la procédure suivante :

Famille déjà utilisatrice du portail famille en 2018/2019	Nouvelle famille
<ul style="list-style-type: none">• Se connecter au portail famille• Cliquer sur « Fiche enfant 2019/2020 »• Vérifier les données déjà existantes, modifier si besoin et ne pas oublier d'enregistrer la fiche enfant• Attendre la validation par mail	<ul style="list-style-type: none">• Accéder au portail famille par le site internet de la ville www.mortagnesursevre.fr rubrique Portail Famille (en haut dans le bandeau)• Créer un compte• Créer la fiche enfant en cliquant sur « Fiche enfant 2019/2020 »• Renseigner tous les champs, joindre les documents demandés (carnet de santé, RIB, mandat SEPA, notification de quotient familial CAF/MSA...) et ne pas oublier d'enregistrer la fiche enfant• Attendre la validation par mail <p>➤ Des tutoriels sont en ligne pour vous aider dans vos démarches</p>
<p>➤ La réservation aux activités sera possible qu'après la validation de la fiche enfant par les services municipaux.</p> <p>➤ Dans le cas d'une fratrie, vous devez créer autant de fiche enfant que vous avez d'enfant.</p> <p>➤ Même si vous n'avez pas besoin pour le moment des services, il est conseillé de créer les fiches de vos enfants, cela simplifiant les démarches en cas d'imprévu.</p>	

**Pour les activités de l'année scolaire 2019/2020,
réservation souhaitée avant le 5 juillet 2019.**